



Transats et balancelles pour bébés

CASP 2021

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne (UE)/Espace économique européen (EEE) de coopérer pour renforcer la sécurité des produits placés sur le marché unique européen.

Champ d'application du produit



TRANSATS



BALANCELLES POUR BÉBÉS

Cette activité s'est concentrée sur deux catégories d'articles de puériculture, échantillonnés et testés selon des critères convenus d'un commun accord dans un laboratoire européen accrédité.

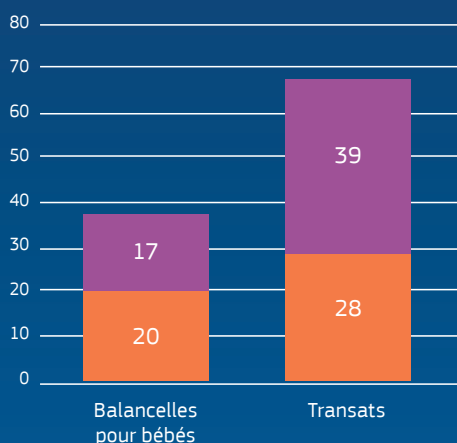
Tests et résultats

Au total 105 produits ont été testés :

68 transats

37 balancelles pour bébés

Résultats du contrôle des avertissements, des marquages et des instructions – 46% d'échec



Conforme aux exigences Non conforme aux exigences

51%
Conforme aux exigences



49%
Non conforme aux exigences

9 notifications ont été émises sur Safety Gate.

Principaux critères de test

Les plans de test comprenaient des tests chimiques et mécaniques (basés sur les exigences de la norme EN 12790:2009 pour les transats et de la norme EN 16232:2013 + A1:2018 pour les balancelles pour bébés). La sécurité électrique a été exclue du champ d'application de l'activité.

En plus des tests de laboratoire, les autorités de surveillance du marché ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions qui les accompagnaient dans leur propre langue. Une liste de contrôle avec les principales exigences a été préparée par l'expert technique afin de fournir des orientations supplémentaires aux autorités de surveillance du marché.

Principales recommandations

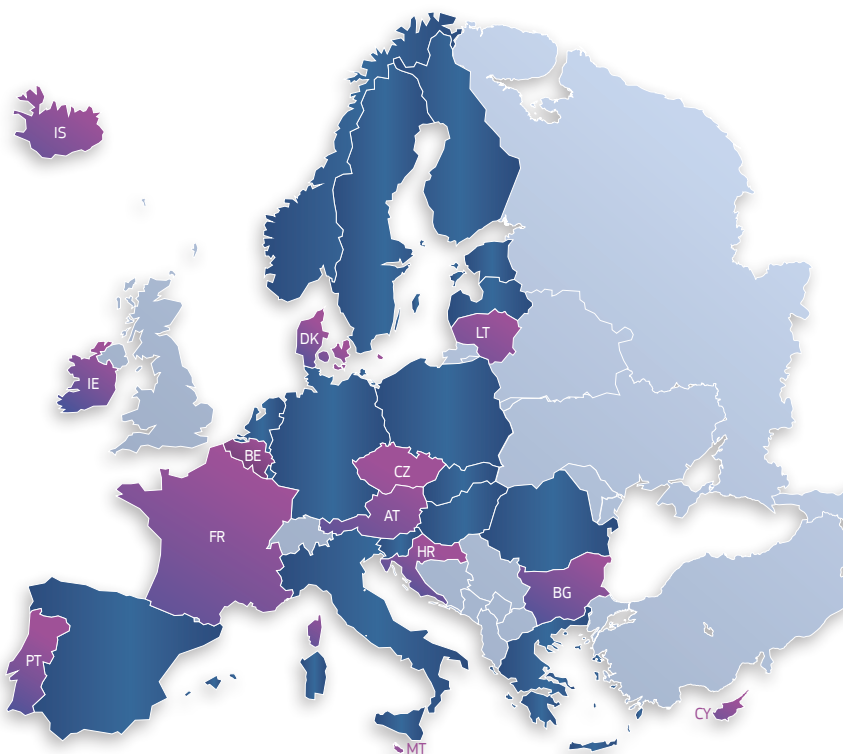
Soyez conscient de vos obligations en vertu de la législation applicable.

- Prenez toutes les précautions nécessaires pour vous assurer que les produits sont entièrement conformes aux exigences de la DSGP.
- Les normes EN 12790 pour les transats et EN 16232 pour les balancelles pour bébés fournissent des solutions techniques fiables que les fabricants peuvent suivre lors de la conception et de la production d'un produit pour démontrer leur conformité aux exigences légales obligatoires.
- Les instructions fournies avec les produits doivent être correctes, clairement illustrées et traduites dans les langues nationales du pays de vente.

Rappels.

- Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils devraient enregistrer les produits qu'ils achètent afin de recevoir des informations sur les éventuelles mesures de rappel.
- Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit.
- Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.

Autorités de surveillance du marché participantes



Autriche
Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs, Unité III/A/2 - Sécurité des produits

Belgique
Service public fédéral Économie - Direction générale de la Qualité et de la Sécurité

Bulgarie
Commission pour la protection des consommateurs

Chypre
Service de protection des consommateurs

Croatie
Inspection d'État

Danemark
Autorité danoise des technologies de sécurité

France
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Direction générale des douanes et droits indirects

Irlande
Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs

Islande
Autorité du logement et de la construction

Lituanie
Autorité nationale de protection des droits des consommateurs

Malte
Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation

Portugal
Direction générale de la consommation

Tchéquie
Autorité tchèque d'inspection du commerce

Plus d'information sur



CASP2021
Activités coordonnées en matière de sécurité des produits